

Le CMSQ se prononce

Comité d'avis et de prise de position du CMSQ and

Number 40, Summer 1988

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/18603ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Comité d'avis et de prise de position du CMSQ & (1988). Le CMSQ se prononce. *Continuité*, (40), 53–54.

LE CMSQ SE PRONONCE

par le comité d'avis et de prise de position

UN SECTEUR VULNÉRABLE

Le Conseil des monuments et sites du Québec est extrêmement préoccupé par l'avenir de l'îlot de l'Arse-
nal et de la côte du Palais à Québec. Des immeubles de très grande valeur historique et architecturale s'y dégradent depuis de nombreuses années. C'est le cas des fortifications érigées en 1712 et 1745 entre la côte du Palais et le demi-bastion de la Potasse, des nouvelles casernes construites de 1749 à 1752 ainsi que des cinq bâtiments résidentiels de la côte du Palais. Si aucune action n'est tentée à court terme, il sera difficile sinon impossible de restaurer certains de ces immeubles. De surcroît, plus le temps passe, plus leur mise en valeur s'avèrera onéreuse.

Le CMSQ ne peut rester indifférent devant la détérioration de ces bâtiments et demande à la direction de l'Hôtel-Dieu et à son conseil d'administration d'entreprendre des travaux de consolidation des immeubles les plus sérieusement menacés et, éventuellement, de se départir de ceux qu'ils ne sont pas en mesure d'entretenir. Le CMSQ souhaite enfin que tous les intervenants dans le dossier des propriétés de l'Hôtel-Dieu travaillent de concert afin de trouver une solution aux problèmes qui affligent ce secteur du Vieux-Québec.

KILMARNOCK



En autorisant le lotissement du domaine Kilmarnock en 1977, la Ville de Sillery sacrifiait des impératifs économiques un site prestigieux témoin de l'art de vivre au XIX^e siècle. Tout le pittoresque de ce promontoire était dénié avec ce début de morcellement. Cette année, en accord avec le ministère des Affaires culturelles, la parcelle de terrain restante, sur laquelle James MacNider avait construit vers 1812 une maison de pierre, fait l'objet d'une nouvelle subdivision. L'importante résidence secondaire, bien

qu'elle soit située dans l'arrondissement historique de Sillery, est donc confinée à un espace de plus en plus restreint. Dans une lettre adressée à la Société d'histoire de Sillery, le Conseil des monuments et sites du Québec recommande une certaine vigilance dans ce dossier afin que les nouveaux propriétaires respectent l'intégrité de la maison dont les composantes architecturales et le décor intérieur en font un joyau du patrimoine local. (photo: B. Ostiguy)

PROTÉGER L'ÎLE D'ORLÉANS

L'île d'Orléans constitue depuis 1970 un arrondissement historique de première importance au Québec. Il semble néanmoins que le plan d'aménagement présenté par les maires de l'île soit surtout axé sur la rentabilisation de l'espace et le développement d'un secteur économique et ce, au détriment de sa valeur culturelle. Ils négligent de ce fait de considérer l'évolution à long terme de cette MRC. Ce n'est pas en créant de nouvelles voies de communication, des centres d'interprétation et en multipliant les *fast food*, les kiosques de souvenirs faits à Taïwan et les motels que l'île pourra attirer les visiteurs. La mise en valeur d'un arrondissement historique doit se faire selon des critères très sévères de conservation des espaces, des bâtiments et des paysages, et même s'il est parfois difficile de tenir compte de ces contraintes, la conservation réelle du patrimoine doit s'y soumettre. Il est de plus établi que les ressources culturelles sont un facteur essentiel du dynamisme économique. Le Conseil des monuments et sites du Québec demande au ministère des Affaires culturelles, responsable du développement des arrondissements historiques, d'utiliser son droit de veto pour protéger adéquatement l'île d'Orléans.



Techno Cuivre inc.

Restauration et fabrication
de composantes architecturales

Cuivre

Laiton

Bronze

Une expertise unique et reconnue, vouée exclusivement à l'intégrité des métaux nobles.

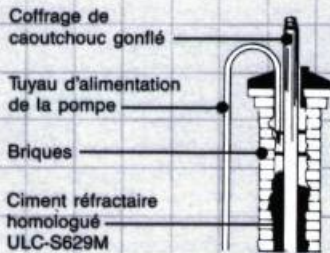
Une technique éprouvée en matière de restauration et de préservation des finis d'origine.

- monuments historiques
- propriétés institutionnelles
- édifices publics

1585, rue Principale, Saint-Gilles, Comté de Lotbinière, G0S 2P0, tél.:(418) 888-3134



Système de
restauration
de cheminées
et de foyers



GARANTIE 10 ANS

RAMOCHEM inc.

vous propose
un service complet
en matière
de chauffage
à combustibles solides:

- conception
- inspection
- réalisation
- entretien.



spécialité:

foyers anciens ou de style,
restauration de cheminée.

**Offrez-vous
l'exclusivité...**



RAMOCHEM inc.

514-322-9762

LA MAISON GODBOUT À SAINT-GEORGES

Le CMSQ a contacté le conseil municipal de Saint-Georges, au mois de mars dernier, afin de le sensibiliser à l'importance de préserver la maison Godbout et de la maintenir dans son emplacement actuel. Construite en 1904 par les entrepreneurs Bérubé et frères, et habitée pendant vingt ans par le député

de Beauce, M. Arthur Godbout, cette résidence située à l'angle de la 2^e Avenue et de la 123^e Rue devait être démolie ou déménagée. La ville de Saint-Georges avait en effet demandé à la propriétaire de la maison de libérer le terrain (propriété municipale) d'ici la fin de mai, comme le stipulait l'entente ini-

tiale. À la suite des pressions du milieu et du CMSQ, la municipalité et la propriétaire seraient sur le point de parvenir à un accord selon lequel on conserverait la maison. Ce cas aura permis de mettre à nouveau en lumière l'importance de garder les bâtiments patrimoniaux dans leur site d'origine.

RUE ALBERT À VILLE DE LA BAIE

Bien que Ville de la Baie ait différé sa décision de permettre la démolition de trois maisons datant de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle, le Conseil des monuments et sites du Québec met en question la solution du déménagement envisagée comme compromis. Selon une étude commandée conjointement par la municipalité

et la direction régionale du ministère des Affaires culturelles, ces habitations sont situées dans un secteur d'un grand intérêt patrimonial. L'ensemble, par son décor, son échelle humaine et son implantation, marque nettement le paysage baiverain. Le déménagement des maisons créerait un vide dans le tissu urbain et entraînerait une déva-

lorisation de l'aménagement d'origine. Celui-ci mérite pourtant d'être sauvegardé et mis en valeur car il témoigne de l'organisation et de l'essor de la municipalité. En outre, la maison hors de son contexte d'origine perd sa valeur intrinsèque.

PRÉPARER L'AVENIR DE MONTRÉAL



La chapelle du couvent des Soeurs Grises: une zone de qualité patrimoniale exceptionnelle. (photo: D. Bumbanu)

Le Service de l'habitation et du développement urbain de la ville de Montréal a publié son *Énoncé d'orientations sur l'aménagement de l'arrondissement Centre*, étape initiale de la première tentative de planification du territoire jamais faite par la Ville. Le patrimoine figure parmi les grands thèmes auxquels on a consacré un chapitre. Outre sa sauvegarde et sa mise en valeur, on préconise l'insertion harmonieuse des nouvelles constructions.

Il semble que le patrimoine soit le seul thème de l'énoncé d'orientations qui ait fait l'objet d'une étude par une équipe de consultants indépendants (un architecte, un urbaniste et un expert en matière de patrimoine). Les trois volumes de leur rapport devraient être rendus public d'ici peu. On sait cependant que la plupart des recommandations de l'équipe ont été retenues. De grands principes sous-tendent les interventions proposées:

– Tenir compte dans le plan d'urbanisme des édifices exceptionnels classés, reconnus, cités, etc.

– Identifier les traits caractéristiques des lieux à mettre en valeur (façade, gabarit, intérieurs, etc.).

– Inscire le patrimoine dans une vision dynamique et viser l'évolution dans la continuité plutôt que la «muséification».

– S'assurer que le degré d'intervention corresponde à la valeur du lieu ou à sa vulnérabilité, les mesures majeures étant réservées aux lieux les plus exceptionnels ou les plus menacés.

– Équilibrer les contrôles réglementaires par des mesures incitatives de façon à ce que les propriétaires d'édifices patrimoniaux soient encouragés à participer à la mise en valeur de leur propriété.

Ce qui s'avère ici le plus important pour le patrimoine c'est l'élargissement de sa définition. Le rapport veut en effet y inclure non seulement les édifices exceptionnels mais aussi les ensembles architecturaux, les paysages, les grands domaines conventuels et institutionnels, les oeuvres d'ingénierie, les monuments, les éléments décoratifs et les vestiges archéologiques. En plus, dans le chapitre sur le design urbain, on reconnaît l'importance de sauvegarder la trame des rues puisqu'elle est le reflet de l'histoire et de l'évolution de la ville.

Le plan est prometteur en ce qui concerne l'identification des zones de qualité patrimoniale exceptionnelle. Mis à part le Vieux-Montréal et le Mont-Royal, plus d'un tiers du territoire y est inclus. Signalons le Mille carré doré, au nord de la rue Sherbrooke (à l'exclusion des tours des années soixante), les domaines des Sulpi-

ciens et des Soeurs Grises, le campus de l'université McGill, la majorité des immeubles le long de la rue Sherbrooke, en plus des quartiers résidentiels de la Terrasse Ontario, du Centre-Sud, de Milton Parc et de Lincoln-Tupper.

Si la plupart des stratégies ne sont pas décrites en détail, elles dénotent néanmoins de la part des autorités municipales une attitude plus ouverte envers le patrimoine. On insiste par exemple sur la nécessité de «promouvoir par le biais de programmes spécifiques la connaissance de ces zones et les investissements privés de mise en valeur, particulièrement dans les aires à revitaliser; inscrire au règlement de zonage des exigences de base pour s'assurer que les nouvelles constructions ou les travaux de rénovation n'altèrent pas le cachet de la zone.»

Les chapitres sur le design urbain, les espaces publics, les équipements collectifs et l'accessibilité semblent aussi confirmer l'intérêt de l'administration municipale pour le patrimoine. Il s'agira maintenant de s'assurer que les ressources publiques et privées seront suffisantes et que la volonté politique sera assez grande pour que ces recommandations se traduisent par des politiques et des programmes.

Le processus de consultation publique amorcé au printemps, et qui devrait se poursuivre jusqu'en mars 1989, permettra l'adoption du plan d'urbanisme de l'arrondissement Centre en août 1989.

Joshua Wolfe

Directeur intérimaire, Héritage Montréal.